

Projet de renouvellement - extension du parc éolien de Benet 1

Excellence environnementale & Energie locale



Edito

Cela fait désormais 20 ans que Volkswind France et la mairie de Benet collaborent sur le développement de l'énergie éolienne sur la commune. En effet, le premier parc "Benet 1" a été initié en 2003 et construit en 2007, puis le parc de "Benet 2", initié en 2011, a été construit en 2019.

Aujourd'hui, le premier parc arrive sur ses dernières années d'exploitation avant son démantèlement, la durée de vie d'une éolienne étant comprise entre 20 et 25 années.

C'est dans ce contexte que Volkswind France évalue désormais la faisabilité du renouvellement de son premier parc éolien à Benet. Cette démarche permettra de remplacer les anciennes turbines par des modèles plus récents et plus efficaces.

La plus grande taille et puissance de ces éoliennes de nouvelle génération nécessitent de les espacer d'avantage et permet ainsi d'atteindre une plus grande production avec moins d'éoliennes.

La zone d'étude correspond à l'emprise du parc actuel de "Benet 1" et s'étend sur les communes voisines de Villiers-en-Plaine et Saint-Pompain (visible sur la carte au verso).

Conscient de la nécessité de poursuivre le développement des énergies renouvelables, le Conseil Municipal a soutenu notre démarche en délibérant favorablement en avril 2023 à la réalisation d'études de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes sur la commune. Depuis cette délibération un comité de projet a été mis en place permettant une concertation régulière avec la municipalité.



La société

La société VOLKSWIND France est présente sur le territoire français depuis 2001. Elle emploie actuellement plus de 100 collaborateurs et est en pleine expansion.

Volkswind dispose de locaux permanents sur le territoire de la commune de BENET où sont basés une dizaine de collaborateurs en charge principalement de la maintenance et de l'entretien des parcs éoliens.



Nicolas BECHET
Chargé de développement
07.85.51.79.71

Estelle MARCHAND
Chef de projets
05.55.48.38.97

Antoine BORE
Chargé d'études
05.55.48.38.97



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne a un bilan carbone positif, est réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,063€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,6% de la consommation électrique nationale en 2022. (source : Bilan électrique 2022 RTE)

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél / mail :

Vos remarques / questions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
nicolas.bechet@volkswind.com



INVITATION

aux expositions pour une
information sur le projet éolien

Rendez-vous à la grande Halle de BENET
Mercredi 4 Octobre 2023
de 17^H à 20^H

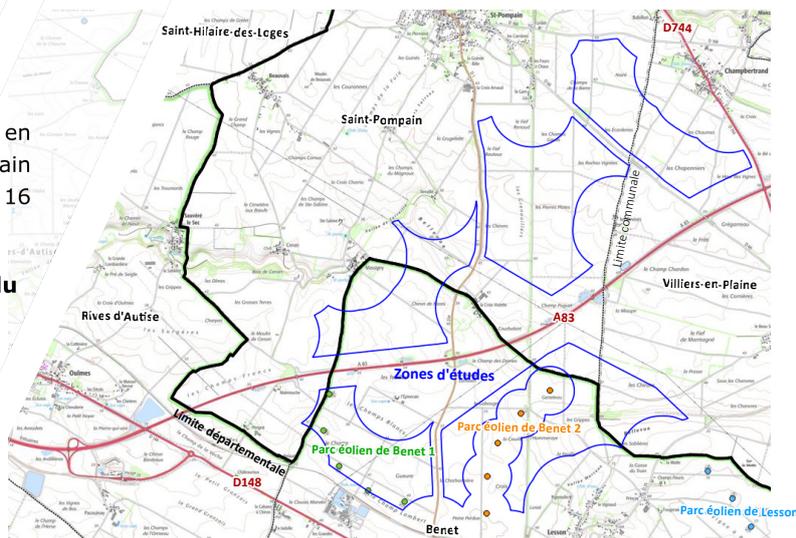
Rendez-vous à la salle des fêtes de LESSON
Mardi 10 Octobre 2023
de 19^H30 à 21^H30

**Venez vous informer
et échanger !**

Présentation du projet

La zone d'études

- Se situe en lieu et place du **parc éolien de Benet 1** et en extensions du **parc éolien de Benet 2** sur Benet, Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine, parcs pour lesquels nous disposons de 4 à 16 ans de retour d'expérience en matière de suivi environnemental
- Est vaste et permet un éloignement aux habitations, **au-delà du minimum réglementaire de 500 mètres**.
- Est située en partie en **zone favorable du Schéma Régional Eolien (SRE - 2013)** des Pays-de-la-Loire, à savoir sur la commune de Benet.
- Est localisée au cœur d'une zone de **grandes cultures**, en retrait des boisements et à proximité de l'autoroute A83.



Pour un projet de 8 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est

21 000

Foyers alimentés sans émission polluante

(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2018

329

Emplois créés

en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont 99 en Charente-Maritime l'année de la construction.

Puis environ 5 emplois ETP sur le département chaque année d'exploitation.
Source : Outil TETE (ADEME)

30 000 T

Tonnes de CO₂ évitées

chaque année (300g/KWh)
soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 20 000 voitures neuves
Source : INSEE

6 600 000 €

Pour les entreprises locales

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)

350 000 €

de retombées fiscales

par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Les étapes du projet

Pré faisabilité

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

2021-2022

Instruction du projet

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique

2024-2028

Construction

2029-2030

Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2030-2055

2056 ou +

Démantèlement

- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 10 décembre 2021
- Remise en état du site

Conception du projet
Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
Compilation des résultats

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

Les études



Environnementale ENVOL ENVIRONNEMENT

Le bureau d'études ENVOL Environnement a été missionné en 2022 pour la réalisation de l'expertise environnementale des zones d'études par la réalisation d'un dossier d'étude d'impact.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles biologiques des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec l'environnement au sein duquel il s'intégrera.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



Paysagère agence couasnon paysage urbanisme

Le cabinet d'études Agence Couasnon travaille depuis octobre 2022 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

✦ Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

✦ S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

✦ Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.



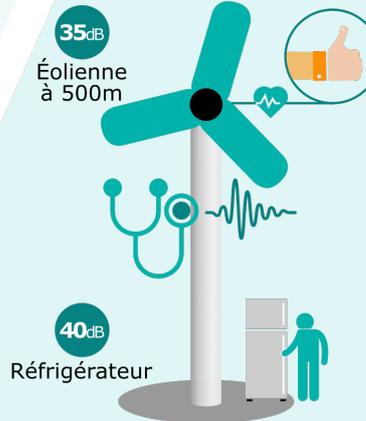
Acoustique delhom ACOUSTIQUE

Le cabinet DELHOM Acoustique réalise le volet acoustique. Pour cela, un expert est intervenu sur site en mars 2023 pour réaliser des mesures grâce à des sonomètres afin de déterminer le volume sonore ambiant.

Ensuite il modélisera la diffusion acoustique des éoliennes existantes qu'il soustraira au niveau relevé pour obtenir le niveau sonore sans éoliennes. Le niveau perçu au niveau des habitations devra respecter la réglementation française, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation ; auquel cas, des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

ANSES, 14 février 2017



Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?



L'énergie éolienne

CO₂ Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

CO₂ CO₂

Engagements politiques

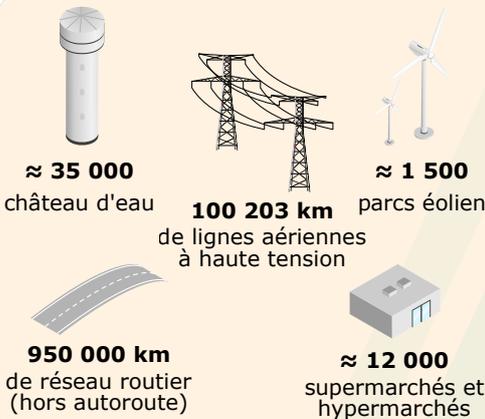
En **France**, l'objectif est d'installer 35 600 MW d'éolienne terrestre d'ici **2028**. Au 31 mars 2023, l'objectif est rempli à près de 60% avec 21 038 MW installés :



Les objectifs régionaux pour l'éolien terrestre, définis par les SRADDET **Pays de la Loire** et **Nouvelle-Aquitaine** :



Infrastructures en France



source : France Énergie Éolienne

Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que

par l'attractivité de la commune (présences de services, terrains attractifs ...).

Le développement de la commune de BENET et de la commune déléguée de LESSON témoigne du fait que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !

Acceptabilité

Les ³/₄ des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en septembre 2018 sur le thème " **Quelle image avez-vous des éoliennes ?** ".

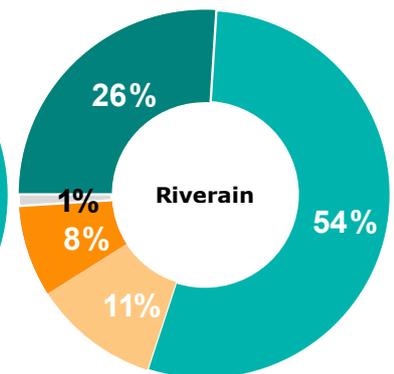
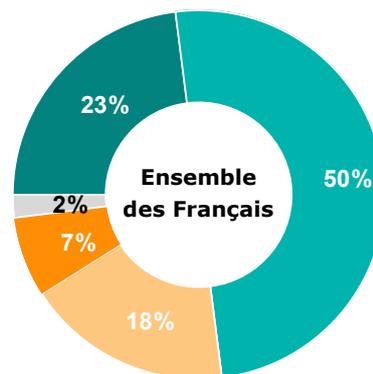


18-34 ans : 84%
35-49 ans : 78%



- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas

52% des riverains opposés au moment de l'installation ont ensuite changé d'avis sur l'éolien



Sites web | Toutes les informations sur les parcs éoliens de Benet :

Benet 1 volkswind.fr/parceolien/parc-eolien-de-benet

Benet 2 volkswind.fr/parceolien/parc-eolien-de-benet-2

Vos contacts privilégiés

Nicolas BECHET - Chargé de développement
nicolas.bechet@volkswind.com

Estelle MARCHAND - Chef de Projet Régional
estelle.marchand@volkswind.com

Antoine BORE - Chargé d'études
antoine.bore@volkswind.com

VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Volkswind France
Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97